Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502602-20251216-D2025_12_053-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 20 H 15, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Guérin, Maire.
Date de convocation : 11 décembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 12 - Présents : 11 Votants : 12
Présents : -BAUDY Yoann - COQUELIN Céline - DESCHAMPS Fabrice - ESNAULT Marie-France - GAUTHIER Michaël - GROVALET Marie - GUÉRIN Yves – LEPESANT Laurence – MACÉ Nicole - PIGEON Myriam - POIRIER Pascal
Absent excusé : PLANCHENAULT Stéphane (pouvoir à GUÉRIN Yves)
Absent : -

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme PIGEON Myriam a été nommée comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents. Ces formalités remplies,
Ouverture de la séance à 20 h 15

D2025-12-053 : Tarifs communaux pour 2026

Après exposé de M. le Maire sur la nécessité de revoir les tarifs communaux pour les années 2026-2027,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide des tarifs ci-après :

	SALLE DES ASSOCIATIONS	**Commune**	**Hors Commune**
	Week-end du Vendredi ***19 h au Lundi 8 h***	185.00 €	240.00 €
	Familles après obsèques	35.00 €	35.00 €
En semaine	4 heures max	70.00 €	80.00 €
	Journée	100.00 €	150.00 €
	Mise à disposition vestiaires n° 2	30.00 €	30.00 €
	Caution	500.00 €	
	Réservation	100.00 €	

SALLE POLYVALENTE	**Commune**	**Hors Commune**
1 journée (8 H à 23 H) Réunions, belotes, vin d'honneur, apéritif	160.00 €	210.00 €
Réveillon 31 décembre	610.00 €	960.00 €
WE : du vendredi 19 H au lundi 8 H	360.00 €	535.00 €
Location familles (obsèques)	65.00 €	65.00 €
Caution	1000.00 €	
Réservation salle	200.00 € (encaissé si annulation location moins de 2 mois avant la date prévue	
Associations : repas, belote…	Gratuité (1 fois/an)	

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213502602-20251216-D2025_12_053-DE

DROIT DE PLACE NON PERMANENT ET OCCASIONNEL = 20 €

CONCESSIONS CIMETIÈRE

	Concession 2 m2	**Concession réceptacle**
15 ans	120.00	120.00
30 ans	240.00	240.00
Achat du réceptacle		400.00 €

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Yves GUÉRIN

M. le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.